

E.Kit.  
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

SERVICE DU PERSONNEL.

No 113/01488 / 0612/B1d:

ASTRIDA

Annexe : 1.



1555

Objet:

Epreuves recrutement  
de personnel enseignant.

A.T. ASTRIDA

ATRP

1311/Eur. 2

24.2.59

afficher le  
communiqué

Transmis à :

- Messieurs les Résidents (deux)
  - Monsieur le Chef du Service de l'Enseignement à USUMBURA
  - Messieurs les Administrateurs de Territoire (tous)
- copie du télégramme No 1331/25916 du 16 février 1959 et du communiqué en date du février 1959 en les priant de bien vouloir accorder à ces documents la plus large cité possible.

Usumbura, le 21 février 1959  
Le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

p.o.  
Le Chef de Service,  
A. FILLOT,

-----  
TELEGRAMME

URGENT

S TM7 CT. - PROGOU LEOPOLDVILLE  
STANLEYVILLE BUKAVU COQUILHATVILLE  
ETIS-BETVILLE LULUBOURG USUMBURA

S 6259 LEOPOLDVILLE 50/49 16 1641 OFF

1331/25916 EPREUVE RECRUTEMENT ENSEIGNEMENT SERA PUBLIEE BA  
23 FEVRIER STOP ENVOI AUJOURD'HUI PROPRES TOUS AVION PHOTO LETTRE  
BRUXELLES STOP SERAIS OBLIGE DONNER PUBLICITE NCESSAIRE PLUS LI  
POSSIBLE EN ATTENDANT CORRESPONDANCE ET PUBLICATIONS OFFICIELLES  
STOP LES MODALITES ET ORGANISATIONS INTERIEURE ANNEES PRECEDE  
STOP CLOTURE INSCRIPTIONS 28 FEVRIER - CONGO.

A.T. Atilda

D/A.  
GOUVERNEMENT GENERAL  
1<sup>re</sup> DIRECTION GENERALE  
3<sup>me</sup> DIRECTION (PERSONNEL)

Léopoldville, le 23 février 1959

N° 1331/005644

OBJET :

Epreuves de recrutement.

Personnel enseignant.

A Messieurs les Gouverneurs  
de Province TOUS + USA

K 131.4/Econiale enseignant 59/60

1750 ENS 2/Rul  
12/3/59  
Dauer

J'ai l'honneur de confirmer mon télégramme n° 259 du 16/2/59 concernant l'organisation en Afrique d'épreuves d'admissibilité pour le recrutement de membres du personnel enseignant pour l'année scolaire 1959 - 1960.

Pour l'organisation matérielle de ces épreuves, je vous serais obligé de bien vouloir vous référer à ma circulaire 1331/41565 du 28/12/1957 relative aux examens organisés pour l'année scolaire 1958 - 1959.

J'attire toutefois votre attention ~~que des~~ sur le fait que des dossiers doivent être constitués seulement pour les candidats remplissant les conditions statutaires. Ceux-ci me parviendront dans les délais les plus brefs.

Vous remarquerez également que les candidats justifiant de cinq ans de pratique dans l'enseignement métropolitain et y ayant donné satisfaction sont dispensés de l'épreuve.

L'appel au recrutement paraîtra dans le B.A. n° 8 du 23/2/1959. La clôture des inscriptions est fixée au 28/2/1959.-

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL  
LE DIRECTEUR GENERAL F. GAIGNAUX  
REPLACANT LE SECRETAIRE GENERAL, empêché

